

Pour diffusion immédiate
Le 5 mars 2013

La Société d'habitation du Yukon aidera les acheteurs d'une première maison

WHITEHORSE — Le ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon a annoncé aujourd'hui la mise en place d'un nouveau programme d'aide à la mise de fonds, qui permettra à des Yukonnais d'acheter leur première maison et stimulera le marché locatif.

« Épargner en vue de verser la mise de fonds exigée à l'achat d'une maison est l'un des principaux obstacles à l'accès à la propriété », a indiqué M. Kent. « Certains Yukonnais paient en loyer le même montant qu'ils devraient payer s'ils avaient une hypothèque mensuelle. La seule chose qui les empêche de devenir propriétaires, c'est l'incapacité d'épargner suffisamment en vue de verser la mise de fonds exigée par la banque.

« Ce programme vise à aider des personnes à surmonter l'obstacle que représente cette mise de fonds et à devenir propriétaires », a ajouté M. Kent. « Ce faisant, nous augmentons du même coup le nombre de logements disponibles sur le marché locatif. »

Le nouveau programme a pour objectif d'aider les ménages qui peuvent être admissibles à du financement bancaire, mais qui n'ont pas accumulé la somme nécessaire pour le versement de la mise de fonds demandée à l'achat d'une maison, d'un condominium ou d'une maison en rangée. L'aide financière est fournie sous forme d'un prêt à remboursement différé et sera enregistrée sur le titre de propriété en tant qu'hypothèque de deuxième rang.

Le demandeur doit fournir au minimum 2,5 % du prix d'achat de la maison et être admissible à un financement bancaire, pour lequel la mise de fonds totale exigée sera d'au moins 7,5 % du prix d'achat. Quant au prêt de la Société d'habitation du Yukon (SHY), il ne pourra s'élever à plus de 5 % du prix d'achat.

Le prêt de la SHY est assujéti à un intérêt de 2 % pour une hypothèque à terme fixe de cinq ans. Les modalités de paiement seront déterminées au cas par cas, ce qui permettra aux demandeurs d'avoir une certaine flexibilité à cet égard. Le principal du prêt et les intérêts accumulés doivent être remboursés au moment de la vente de la maison.

Dans le cadre de ce programme, le montant maximal du prêt sera de 18 000 \$, ce qui correspond à 5 % du prix d'achat d'une maison, d'un condominium ou d'une maison en rangée de 365 000 \$.

« La Société d'habitation du Yukon a pour rôle de combler les besoins des Yukonnais et des Yukonaises en matière d'habitation », a indiqué la présidente du conseil d'administration, Mme Claire Derome. « Nous continuerons de chercher et de proposer des solutions novatrices qui répondent aux besoins des résidents du Yukon. »

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Doug Caldwell
Communications
Société d'habitation du Yukon
867-667-5075
doug.caldwell@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-045

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.